



Dossier de presse

Revalidation de la Réserve de biosphère Luberon-Lure

Le 15 septembre 2022, le Comité des Réserves de biosphère de France a été informé par le Programme UNESCO sur l'Homme et la Biosphère que le rapport d'examen périodique de la Réserve de biosphère Luberon-Lure était validé « sans aucune modification ».

Le 15 novembre 2022 à Apt, Meriem BOUAMRANE, représentante du programme *Man and Biosphere* (MAB) à l'UNESCO, est venue célébrer la reconnaissance du territoire en tant que Réserve de biosphère Luberon-Lure avec Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon, en présence des élus du Parc réunis en comité syndical.

La Réserve de biosphère Luberon-Lure fait ainsi partie des 738 Réserves de biosphère dans 134 pays.

« Nous sommes très fiers et honorés par l'avis favorable donné par le Conseil international de coordination du programme MAB de l'UNESCO, confirmant notre territoire comme membre du réseau des Réserves de biosphère.

Cette désignation nous engage à demeurer exemplaires dans la préservation de la nature, de ses ressources et de notre patrimoine, pour les habitants du Luberon et de la montagne de Lure, et pour les générations futures. »

Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon



Le Luberon appartient depuis 1997 au réseau international des Réserves de biosphère de l'Unesco, qui sont des lieux d'expérimentation des relations durables entre les hommes, les femmes et la nature.

Depuis sa création en 1977, le Parc naturel régional du Luberon a axé son action sur un développement qui gère de façon durable le patrimoine naturel et culturel, et ce dans une région fortement humanisée. En 1997, les élus et techniciens du Luberon se sont engagés dans une nouvelle aventure autour de ce lien fort entre les humains et la nature, en sollicitant de l'UNESCO la reconnaissance du territoire du Parc comme l'une des Réserves de biosphère mondiales. Ils étaient à l'époque conscients des résultats acquis depuis la création du Parc 20 ans auparavant, mais également soucieux d'améliorer son action, notamment dans les domaines tels que la recherche, l'éducation à l'environnement et la participation de la population locale aux projets.

En 2010, le territoire de la RB a été étendu au-delà du périmètre du Parc naturel régional du Luberon, aux communes du versant sud de la montagne de Lure : ainsi est née la Réserve de biosphère Luberon-Lure.

En 2010, lors de notre premier examen périodique (c'est-à-dire la réévaluation des territoires reconnus Réserves de biosphère), une nouvelle étape a été franchie.

Le Parc avait renforcé sa coopération avec les communes du piémont de la montagne de Lure, et venait de s'étendre au nord jusqu'à Forcalquier, Limans et Sigonce. Il a donc été proposé aux communautés de communes du Pays de Forcalquier et de Banon d'étendre la Réserve de biosphère sur l'ensemble de leurs communes membres.

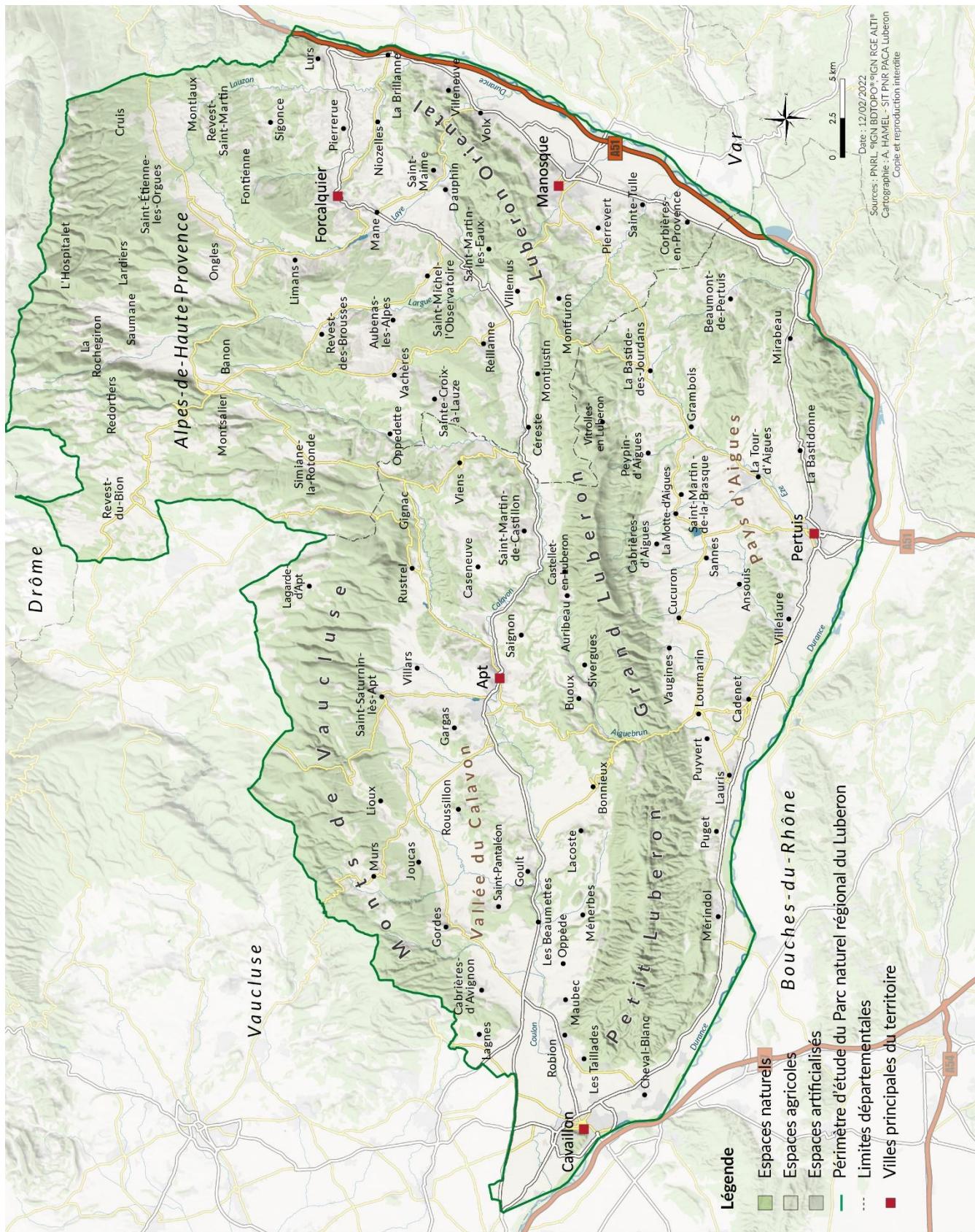
Cela concrétise une vision d'un territoire cohérent du Luberon à la Haute Provence. Cohérent d'un point de vue géographique et écologique, englobant l'ensemble des bassins versants du Calavon, du Largue et du Lauzon. Cohérent aussi d'un point de vue historique et humain, les communes du versant sud de Lure appartiennent comme le Luberon à l'unité linguistique provençale, et leurs habitants aux bassins de vie de Forcalquier, Manosque et Apt.

Depuis 12 ans, de très nombreuses actions ont été menées par le Parc en coopération avec ses partenaires à l'échelle du la Réserve de biosphère, au-delà des limites des communes adhérentes au PNR : charte forestière de territoire, gestion des zones humides et des bassins versants, programme touristique espace valléen, rénovation énergétique, mesures agro-environnementales, etc.

La cohérence du territoire Luberon-Lure et les nombreux partenariats tissés lors de cette période ont conduit les élus du territoire à proposer l'extension du périmètre du Parc naturel régional du Luberon vers la montagne de Lure, dans le cadre de la révision de la Charte du Parc pour 2025-2040.

Aujourd'hui, la stratégie de gestion de la RBLL, en accord avec le Plan d'action de Lima pour les Réserves de biosphère, se base sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable 2015-2030 de l'ONU.

Ceux-ci servent de cadre à l'élaboration des objectifs de la future charte « Luberon 2040 », en cours de rédaction à l'heure actuelle.



Les Objectifs de développement durable (ODD)

Adoptés par tous les pays membres de l'Onu en 2015, les 17 ODD couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Ils constituent une feuille de route mondiale à l'horizon 2030.

Les Objectifs de développement durable sont une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs et des citoyens des pays signataires. La mobilisation de tous est une condition incontournable pour leur réalisation, chacun ayant sa place et un rôle à jouer.



UNE DOUBLE RECONNAISSANCE UNESCO : RÉSERVE DE BIOSPHÈRE ET GÉOPARC MONDIAL

La Réserve de biosphère Luberon-Lure s'étend sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon et au-delà, jusqu'au versant sud de la montagne de Lure.

Elle vise à favoriser la prise en considération des relations entre les humains et la nature par les acteurs du territoire dans leurs différents domaines d'activité.

Le Géoparc mondial Unesco s'étend sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon. Cette reconnaissance récompense l'engagement du Parc et de ses partenaires pour la protection et la valorisation des patrimoines de la Terre.

La Réserve de biosphère et le Géoparc mondial sont portés et pilotés par le Parc du Luberon, en partenariat avec les acteurs locaux. Ces désignations permettent de fédérer les populations locales pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable fixés par l'Organisation des Nations unies.

Une autre vie s'invente ici

Contacts Parc naturel régional du Luberon

Réserve de biosphère Luberon-Lure, Pôle Biodiversité, Géologie et Ressources naturelles : Aline Salvaudon – 06 48 07 16 90 – aline.salvaudon@parcduluberon.fr

Presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr
60 place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr